

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**COMMUNE PAIMBOEUF - Société ARETZIA**

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/104 en date du 9 juillet 2018, une enquête publique est ouverte à la mairie de Paimboeuf, pendant une période de 31 jours du mercredi 5 septembre 2018 à 9h au vendredi 5 octobre 2018 à 16h, portant sur la demande présentée par la Société ARETZIA en vue d'exploiter un centre collectif de traitement d'effluents industriels à Paimboeuf, 13 rue Ferréol Prézelin.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2718, 2790, 2791, 2795 et 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Philippe PIQUET, directeur territorial, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Paimboeuf, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mercredi 5 septembre 2018 de 09H00 à 12H00
- mercredi 12 septembre 2018 de 14H00 à 16H00
- vendredi 21 septembre 2018 de 09H00 à 12H00
- samedi 29 septembre 2018 de 09H00 à 12H00
- vendredi 5 octobre 2018 de 14H00 à 16H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) et déposé en mairie de Paimboeuf où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Paimboeuf (Hôtel de ville 1 quai Eole 44560 Paimboeuf) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete.aretziapaimboeuf@gmail.com](mailto:enquete.aretziapaimboeuf@gmail.com). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Paimboeuf pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société ARETZIA 13 rue Ferréol Prézelin 44560 Paimboeuf.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.